



Conseil économique et social

Distr. générale
4 septembre 2014

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité des technologies de l'information et de la communication

Quatrième session

Bangkok, 14-16 octobre 2014

Points 2 et 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Autoroute de l'information asiatique: connectivité
ininterrompue au profit du développement durable en Asie
et dans le Pacifique et exploitation des synergies
intersectorielles entre les infrastructures**

Note verbale datée du 29 août 2014, adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par le Ministère des affaires étrangères de la République du Kazakhstan

Le Gouvernement de la République du Kazakhstan présente ses compliments au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et a l'honneur de lui communiquer le texte de la déclaration finale des hauts responsables issue de la Table ronde régionale de haut niveau sur la connectivité dans le domaine des télécommunications en Asie centrale, tenue à Almaty (Kazakhstan) le 3 juin 2014, et le prie en outre de porter cette déclaration à l'attention du Comité des technologies de l'information et de la communication, à sa quatrième session, au titre de l'examen des points 2 et 3 de l'ordre du jour provisoire.

* E/ESCAP/CICT(4)/L.1.

**Annexe à la note verbale datée du 29 août 2014, adressée au
secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et
le Pacifique par le Ministère des affaires étrangères de la
République du Kazakhstan**

**Principaux points et recommandations issus de la Table ronde régionale
de haut niveau sur la connectivité dans le domaine des
télécommunications en Asie centrale**

Déclaration d'Almaty

sur

***le renforcement de la connectivité en Asie centrale par l'amélioration de
l'infrastructure des télécommunications***

Nous, représentants des Gouvernements de l'Afghanistan, de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizstan et du Pakistan, réunis à Almaty (Kazakhstan) le 3 juin 2014, à l'occasion de la Table ronde régionale de haut niveau sur la connectivité dans le domaine des télécommunications en Asie centrale, dans le cadre de l'initiative sur l'autoroute asiatique de l'information,

I. Préambule

Reconnaissant le rôle croissant de l'Asie centrale dans les réseaux mondiaux de télécommunications, notamment son rôle clef comme lien de transit Internet entre l'Asie et l'Europe,

Soulignant qu'il importe d'améliorer la connectivité et les voies de transit des télécommunications transeurasiennes, notamment les connexions terrestres et sous-marines,

Reconnaissant l'importance des technologies de l'information et de la communication en tant que méta-infrastructure propre à renforcer l'efficacité de toutes les autres infrastructures, à accroître la productivité dans tous les secteurs économiques et la compétitivité mondiale des pays d'Asie centrale,

Rappelant la résolution 67/298 de l'Assemblée générale intitulée « Développement de la coopération visant à améliorer la connectivité et les voies de transit des télécommunications transeurasiennes », par laquelle le Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan a proposé la création d'une alliance eurasienne pour la connectivité,

Rappelant la résolution 69/10 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, intitulée « Promouvoir la connectivité régionale des technologies de l'information et de la communication et construire des sociétés de la connaissance en réseau en Asie et dans le Pacifique », par laquelle les membres et membres associés sont convenus d'appliquer des politiques en matière de technologies de l'information et de la communication qui promeuvent le développement social et économique,

Réaffirmant la déclaration des chefs d'État et de gouvernement et des représentants de haut niveau de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, selon laquelle il était indispensable d'améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, en particulier aux réseaux et aux services à haut débit, et de résorber la fracture

numérique pour faciliter l'échange d'informations entre gouvernants et gouvernés,

Observant avec préoccupation, à cet égard, que les réseaux dorsaux Internet et la connectivité transfrontière sont peu développés dans la région et que moins de 8 % de la population d'Asie centrale a accès à des services Internet à large bande, qui sont à haut débit, fiables et d'un coût abordable,

Soulignant la nécessité de renforcer la connectivité régionale et internationale en Asie centrale, ce qui passe notamment par le développement de marchés des télécommunications compétitifs, par des investissements dans l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication et par l'amélioration de la connectivité internationale dans le domaine des télécommunications,

Reconnaissant que l'amélioration de la connectivité des télécommunications en Asie centrale créera de nouveaux liens avec les pôles de connaissance régionaux et mondiaux et offrira aux opérateurs de télécommunications internationaux, régionaux et nationaux des possibilités de création de revenus,

Reconnaissant l'importance de disposer d'un cadre permettant de stimuler la concurrence et les investissements privés dans le développement, le déploiement et l'exploitation des infrastructures dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, ainsi que des services et contenus connexes, pour parvenir à ce que les technologies de l'information et de la communication soient d'un accès et d'une utilisation fiables, universels et d'un coût abordable,

Notant la nécessité de créer un cadre favorable aux investissements privés et d'augmenter l'offre et l'accessibilité des moyens de financement pour les projets concernant les technologies de l'information et de la communication en Asie centrale, en particulier les projets visant à relier les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral entre eux, et aux autres pays d'Asie et du Pacifique,

Reconnaissant les avantages qu'il y a à coordonner la planification et la mise en place des infrastructures dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication, du transport et de l'énergie, pour notamment améliorer l'efficacité de la construction, accroître la fiabilité des services et renforcer la durabilité financière, environnementale et opérationnelle,

Reconnaissant en outre la connectivité régionale ininterrompue des transports terrestres, rendue possible par les accords sur la Route d'Asie et sur le Chemin de fer transasiatique, ainsi que la possibilité de promouvoir la planification intersectorielle des infrastructures,

Se félicitant de l'actuel partenariat entre la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et le Groupe de la Banque mondiale concernant le renforcement de la connectivité en Asie centrale au moyen de l'analyse des politiques et de l'assistance technique,

II. Grandes orientations

Convenons de travailler de concert, notamment dans le cadre des partenariats mondiaux, régionaux et nationaux actuels ou futurs, pour faire

bénéficier toutes les populations d'Asie centrale de services Internet à large bande qui soient fiables et d'un coût abordable;

Convenons d'accorder la priorité à la promotion de la concurrence sur les marchés, de l'accès libre et de la tarification non-discriminatoire dans le développement des infrastructures régionales de télécommunications, et de collaborer avec les opérateurs internationaux, régionaux et nationaux pour améliorer la connectivité internationale dans le domaine des télécommunications;

Convenons d'exploiter les possibilités existantes de connectivité régionale offertes par la Route d'Asie et le Chemin de fer transasiatique, afin de tirer parti des droits de passage sur les réseaux de transport déjà en place, et de déployer de manière rapide et à un coût abordable la fibre optique à l'intérieur des pays ainsi qu'entre eux;

Décidons de partager les informations et les connaissances, les meilleures pratiques et l'expérience régionale en matière de politiques et programmes afin de promouvoir le développement du secteur des technologies de l'information et de la communication;

Décidons d'identifier les mesures à prendre pour développer la connectivité internationale dans le domaine des télécommunications en Asie centrale par le biais d'un ensemble de réformes politiques et réglementaires, ainsi que de partenariats, en vue de développer des marchés concurrentiels et de créer des réseaux en libre accès;

Décidons de proposer au Comité des technologies de l'information et de la communication et au Comité des transports de la CESAP, à leur quatrième session et par l'intermédiaire de ses groupes de travail compétents, que les accords intergouvernementaux de la CESAP prévoient la mise en place synchronisée d'infrastructures le long des réseaux de transport;

Décidons également d'appuyer, à la quatrième session du Comité des technologies de l'information et de la communication de la CESAP, qui se tiendra en octobre 2014, la création d'un groupe de travail sur le renforcement de la connectivité internationale dans le domaine des télécommunications en Asie centrale;

Décidons de soumettre une proposition de discussion au Groupe de la Banque mondiale et aux institutions financières internationales concernées, sur le développement des capacités institutionnelles et des cadres politiques et réglementaires, et, si besoin est, sur les infrastructures des télécommunications nécessaires pour appuyer le développement de la connectivité internationale dans l'ensemble de l'Asie centrale;

Prenons note de la proposition du Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan de créer une alliance eurasiatique pour la connectivité afin de mettre en lumière les synergies entre gouvernements, secteur privé, société civile, milieux universitaires et institutions internationales de développement en vue de mieux développer les voies de transit des télécommunications régionales;

Invitons la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à soutenir les États membres dans l'élaboration d'une proposition relative à la connectivité en Asie centrale qui prévoit des réformes spécifiques visant à promouvoir la concurrence, à créer un environnement

favorable à l'investissement privé et à identifier les lacunes qui subsistent en matière de financement;

Invitons également la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le Groupe de la Banque mondiale à renforcer leur partenariat actuel pour le renforcement de la connectivité en Asie centrale et à collaborer pour apporter une assistance technique aux États membres.
